



“BÂTIR ENSEMBLE”

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue en présentiel, au 309 de la 4^{ème} Avenue, le mardi 03 mai 2022, à 19h30.

Sont présent(e)s : Madame Marie-Hélène Pilote, messieurs Guy Boivin, Christian Nadeau, Jean-François Mayrand formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Sont également présent(e)s : Mesdames Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et Lili Harbour, adjointe à la direction et monsieur Vincent Lapointe, Responsable des travaux publics.

Est absent : Monsieur Serge A. Lavoie.

1. Ouverture de la séance

Constatant le quorum, monsieur Alain Talbot, maire, déclare la séance régulière ouverte à 19h35.

2022-05-03-01 NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE RÉUNION

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu de nommer madame Claudette Aubé comme secrétaire de réunion.

À l'unanimité des conseillers présents.

3. Période de questions sur le fonctionnement

La réunion se tient en présentiel tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur. Les résident(e)s qui désirent y assister peuvent le faire. S'il y a des questions, elles doivent être posées à la période de questions prévues à la fin de la séance. La période de question n'engage pas de conversations entre les membres du conseil municipal et les citoyens. Les questions peuvent être répondues séance tenante ou demander une réponse à une date ultérieure.

2022-05-03-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Nomination de la secrétaire de réunion
3. Période de questions sur le fonctionnement
4. Lecture et approbation de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux :
 - 5.1 Séance régulière du 05 avril 2022
 - 5.2 Séance spéciale du 19 avril 2022
6. Lecture et approbation des comptes
7. Correspondance
 - a) Démission du directeur général et greffier-trésorier
8. Administratif
 - a) Adoption du règlement n° 2022-03
 - b) Refinancement Rang 3
 - c) Mise à jour de la politique familiale municipale
 - d) Rapport de formation obligatoire des élu(e)s
9. Incendie
 - a) Démission d'un Premier Répondant
 - b) Boyaux d'incendie
 - c) Inspection de la pompe

10. Voirie
 - a) Suivi des travaux de la voirie
 - b) Offre d'emploi pour l'Aide à la voirie
 - c) Prise de mesures du Rang 2
 - d) Niveleuse
 - e) Fauchage
 - f) Arpentage 5^{ème} Avenue et 15^{ème} Rue
 - g) Demande de balayage par Sainte-Apolline
 - h) Remerciements
 - i) Conteneur de la récupération (face Caisse Desjardins)
 - j) Pancartes de la municipalité
 - k) Déchets jetés dans les fossés
11. Eau potable
 - a) Dosage de chlore dans l'eau
 - b) Drainage des bouches d'incendie
 - c) Examen du technicien en opération des eaux
12. Eaux usées
 - a) Réparations
13. Loisirs
 - a) Assurances et mandat skate parc
 - b) Appel de projets URLS
 - c) Entente Emplois d'été Canada
 - d) Terrain de jeux
 - e) Patinoire
 - f) Formation de VTT au Camelot
 - g) Horaire du Camps de Jour
14. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
 - a) Comité de Développement
 - b) Guide du Citoyen
 - c) Dépliant publicitaire pour la municipalité
15. Résolutions diverses
 - a) Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny
 - b) Offre de services avec Escouade Canine
 - c) Renouvellement de la carte de la Chambre de commerce de la MRC de Montmagny
15. Varia ouvert
 - a) Tournoi de golf annuel 2022 de la Chambre de commerce de la MRC de Montmagny
16. Période de questions
17. Levée de la séance

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.
À l'unanimité des conseillers présents.

5. Adoption des procès-verbaux

2022-05-03-03 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 05 AVRIL 2022

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance régulière du 05 avril 2022, après corrections.

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-05-03-04 SÉANCE SPÉCIALE DU 19 AVRIL 2022

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance spéciale du 19 avril 2022.

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-05-03-05 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques a été détaillée devant l'assistance;

CONSIDÉRANT

la correction de la facture n° FFX0015972 au montant de \$ 903.98 (en double);

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'autoriser le paiement de ces comptes au montant de \$ 149,767.48.

À l'unanimité des conseillers présents.

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2022-05-03-05.



Claudette Aubé

7. Correspondance

a) Lettre de démission du directeur général et greffier-trésorier

Monsieur Jacquelin Fraser qui occupait le poste du directeur général et greffier-trésorier nous a fait part de sa démission en date du lundi 02 mai 2022.

8. Administratif**2022-05-03-06 ADOPTION DU RÈGLEMENT n° 2022-03**

- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs habitations de 4 logements et de 8 logements sont actuellement implantés dans la zone CbMP.1;
- CONSIDÉRANT QUE** les usages « 4 logements » et « 6 à 8 logements » ne sont pas autorisés dans la zone CbMP.1;
- CONSIDÉRANT QUE** Vivre en ville, à la suite d'un mandat de réflexion urbanistique sur le développement de la municipalité, suggère une densification près du bureau municipal, et à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, soit près des habitations en question;
- CONSIDÉRANT QUE** la réalisation d'une nouvelle zone autorisant une densité d'habitation plus élevée ainsi que l'ajout d'usages habitation dans la zone CbMP.1 permettraient de régulariser la situation des usages non-conformes, et par le fait même, d'entamer une partie de la vision de développement urbain proposée par Vivre en Ville;
- CONSIDÉRANT QU'** en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;
- CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 9 août 2021;
- CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a été soumis à la consultation écrite du 11 mars 2022 au 28 mars 2022 en remplacement de l'assemblée publique de consultation;
- CONSIDÉRANT QU'** aucune question ou commentaire n'est parvenu à la Municipalité par la poste ou par courriel;
- CONSIDÉRANT QU'** une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours avant la présente séance;

- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;
- CONSIDÉRANT QU'** en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnées;
- CONSIDÉRANT QUE** l'avis public « *Demande de participation à un référendum second projet de règlement numéro 2022-03 du 7 avril au 22 avril 2022* » a été publié aux endroits désignés et pendant la période mentionnée, soit du 7 avril au 22 avril 2022, par la municipalité et qu'aucune demande a été reçue;
- CONSIDÉRANT QU'** en absence de demandes valides suivant cet avis public de demande de participation à un référendum, toutes les dispositions du second projet de règlement sont réputées approuvées par les personnes habiles à voter;
- EN CONSÉQUENCE,** IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Boivin
 APPUYÉ PAR : Madame Marie-Hélène Pilote
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement intitulé « MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-90 AFIN DE CRÉER LA ZONE ReM.2, DE PRÉCISER LES USAGES, LES NORMES D'IMPLANTATION, ET LES NORMES SPÉCIALES DU BÂTIMENT PRINCIPAL » soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

1.1

Le règlement numéro 2022-03 porte le titre de «MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-90 AFIN DE CRÉER LA ZONE ReM.2, DE PRÉCISER LES USAGES, LES NORMES D'IMPLANTATION, ET LES NORMES SPÉCIALES DU BÂTIMENT PRINCIPAL».

ARTICLE PRÉAMBULE ET ANNEXES

1.2

Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante.

ARTICLE OBJET DU RÈGLEMENT

1.3

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 02-90 afin de :

- Créer la zone ReM.2;
- Modifier la zone CbMP.1;
- Supprimer la zone CcM.4;
- Préciser les usages, les normes d'implantation et les normes spéciales du bâtiment principal dans la nouvelle zone ReM.2;
- Autoriser, dans la zone CbMP.1, l'usage habitation «4 logements».

ARTICLE TERRITOIRE D'APPLICATION

1.4

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

CHAPITRE 2

MODIFICATION APPORTÉE AU PLAN DE ZONAGE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

ARTICLE AMENDEMENT À L'ARTICLE 4.3 – PLAN DE ZONAGE

2.1

Le plan de zonage prévu à l'article 4.3 du règlement de zonage numéro 02-90 est amendé par :

1. La création de la zone ReM.2 en y intégrant une partie de la zone CbMP.1, une partie de la zone Ab.1 et complètement la zone CcM.4 ;
2. La suppression de la zone CcM.4;

le tout comme il est illustré aux croquis joints au présent règlement, indiquant le zonage avant et après la modification, et identifiés «Annexe A».

CHAPITRE 3

MODIFICATION APPORTÉE À LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE No 02-90

ARTICLE AMENDEMENT À L'ARTICLE 4.6 – GRILLE DES USAGES –

3.1

AJOUT ZONE ReM.2

La grille des usages permis, à laquelle réfère l'article 4.6 du règlement de zonage No 02-90, est modifiée de manière à ajouter les usages, les normes d'implantation et les normes spéciales du bâtiment principal pour la zone ReM.2, le tout étant illustré au document joint au présent règlement et identifié «Annexe B».

ARTICLE AMENDEMENT À L'ARTICLE 4.6 – GRILLE DES USAGES –

3.2

AJOUT ZONE CbMP.1

La grille des usages permis, à laquelle réfère l'article 4.6 du règlement de zonage No 02-90 pour la zone CbMP.1, est modifiée de manière à ajouter l'usage «4 logements», le tout étant illustré au document joint au présent règlement et identifié «Annexe B».

ARTICLE AMENDEMENT À L'ARTICLE 4.6 – GRILLE DES USAGES –

3.3

SUPPRESSION ZONE CcM.4

La grille des usages permis, à laquelle réfère l'article 4.6 du règlement de zonage No 02-90, est modifiée de manière à supprimer la zone CcM.4, le tout étant illustré au document joint au présent règlement et identifié «Annexe C».

CHAPITRE 4

DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE ENTRÉE EN VIGUEUR

4.1

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

Date d'ouverture : 03 mai 2022

Nombre de soumissions : 3

Heure d'ouverture : 10h00

Échéance moyenne : 4 ans et 2 mois

Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec

Montant : 938 200 \$

Date d'émission : 10 mai 2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 mai 2022, au montant de 938 200 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- BANQUE ROYALE DU CANADA

78 500 \$	4,03000 %	2023
81 600 \$	4,03000 %	2024
84 700 \$	4,03000 %	2025
88 100 \$	4,03000 %	2026
605 300 \$	4,03000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,03000 %

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

78 500 \$	2,95000 %	2023
81 600 \$	3,40000 %	2024
84 700 \$	3,60000 %	2025
88 100 \$	3,70000 %	2026
605 300 \$	3,75000 %	2027

Prix : 98,66800

Coût réel : 4,05891 %

3- CAISSE DESJARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY

78 500 \$	4,29000 %	2023
81 600 \$	4,29000 %	2024
84 700 \$	4,29000 %	2025
88 100 \$	4,29000 %	2026
605 300 \$	4,29000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,29000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy accepte l'offre qui lui est faite de la BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2022 au montant de 938 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt No 2017-01. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2022-05-03-07-02 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy souhaite emprunter par billets pour un montant total de 938 200 \$ qui sera réalisé le 10 mai 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunts No 2017-01	Pour un montant de 938 200 \$
------------------------------------	----------------------------------

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} aliéna de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt No 2017-01, la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 10 mai 2022;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la directrice général adjointe et greffière-trésorière adjointe;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023	78 500 \$
2024	81 600 \$
2025	84 700 \$
2026	88 100 \$
2027	91 500 \$ (à payer en 2027)
2027	513 800 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt No 2017-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 mai 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission

subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2022-05-03-08 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE Saint-Paul-de-Montminy désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy la convention de modification de la convention d'aide financière 2020-2023 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

d) Rapport de formation obligatoire des élu(e)s

Madame Claudette Aubé, greffière-trésorière adjointe, dépose le rapport de formation obligatoire des élu(e)s conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM) qui confirme la participation des élu(e)s au cours d'éthique et déontologie.

Ce document sera déposé sur le site de la municipalité.

9. Incendie et sécurité

a) Démission d'un Premier Répondant

Monsieur Pierre-Philippe Provencher, Premier Répondant, nous a remis sa lettre de démission. Une lettre lui sera envoyée pour le remercier de son temps et de son énergie.

b) Boyaux d'incendie

Monsieur Ludger Blais-Talbot, chef des pompiers, nous fait remarquer que des boyaux sont brisés et percés, et il nous demande s'il peut les offrir aux pompiers si ceux-ci les veulent. Les boyaux sont donc offerts à qui les voudront.

c) Inspection de la pompe

Il est temps de penser à prendre rendez-vous pour l'inspection de la pompe qui est brisée. Maxi-Métal doit communiquer avec monsieur Christian Nadeau afin de pouvoir réparer la pompe d'ici une (1) semaine.

10. Voirie

a) Suivi des travaux de la voirie

- Asphalte à mettre dans les trous : 19^{ème}, 2^{ème}, 4^{ème};
- Nivelage : 5^{ème} rang;
- Trous : 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème};
- 5^{ème} Rang : à niveler + voyage de gravelle
- 9^{ème} Rue : Bordure à couper + terre noire
- Balai de rues : faire vider les regards (man hole) après ;
- Ouverture des Grosses Vidanges le 14 mai. Ouverture officielle : le 21 mai;
- Du 15 au 17 juin : calcium liquide;

- Prendre rendez-vous pour l'inspection de la remorque;
- Le drainage des bouches d'incendie le 25 mai (publipostage);
- Vider les pluviats;
- Lavage du réservoir prévu vers le 23 juin;

b) Offre d'emploi pour la voirie

Nous avons reçu 3 curriculums vitae et les entrevues se feront : jeudi le 05 mai 2022, à 18h30 par messieurs Alain Talbot et Christian Nadeau et madame Marie-Hélène Pilote.

c) Prise de mesures du Rang 2

Un plan est préparé pour demander une aide financière dans la cadre du PIIRL.

d) Niveleuse

Les prix pour une niveleuse sont de \$ 196 pour Armagh et \$ 155 pour Saint-Fabien-de-Panet.

e) Fauchage

La compagnie Godbout et Fils a déjà été contactée pour une soumission. Le responsable des travaux publics n'a qu'à communiquer avec eux pour le suivi.

f) Arpentage 5^{ème} Avenue et 15^{ème} Rue

Il a été proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'autoriser Arpentage Côté-Sud au piquetage des lots 6 045 119 et 6 045 229. Le coût estimé se situe entre \$ 3,000. Et \$ 4,000. + tx. Les repères d'arpentage posés sont compris dans la facturation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

g) Demande de balayage par Sainte-Apolline

Dès que le balayage sera terminé dans la municipalité, le responsable des travaux publics entrera en contact avec la municipalité de Sainte-Apolline-de-Paton pour leur communiquer ses disponibilités. Le coût chargé sera augmenté de 25,00 \$/heure versus le coût de 2021.

h) Remerciements

Les résidents sont remerciés pour leur travail de balayage des trottoirs le long des rues au-devant de leur maison. Une annonce sera affichée sur FACEBOOK.

i) Conteneur de la récupération (face Caisse Desjardins)

Ce conteneur doit être réparé. Une demande sera faite auprès des résident(e)s afin de ne pas surcharger le conteneur, de ne pas déposer des déchets à l'extérieur du conteneur et de laisser le chemin libre au camion.

j) Pancartes de la municipalité

Plusieurs pancartes au village et ses alentours ont été tordues, pliées et arrachées durant l'hiver et il faudrait les réparer et les remplacer.

k) Déchets jetés dans les fossés

Des résidents ont commencé à jeter des objets de toutes sortes (vieux divan, pneus, etc.) au fond des fossés. Une demande spéciale sera faite afin de conscientiser la population à ne pas laisser d'objets ou de meubles sur le bord des chemins de la municipalité.

11. Eau potable

a) Dosage de chlore dans l'eau

Un goût de chlore dans l'eau a été noté au cours des dernières semaines. Une vérification du technicien des eaux sera faite pour en connaître la raison.

b) Drainage des bouches d'incendie

Le drainage aura lieu le 25 mai prochain. Une annonce sur FACEBOOK et un publipostage sont prévus afin d'informer la population. Le lavage du second réservoir doit être effectué avant le 24 juin prochain.

c) Examen du technicien en opération des eaux

Celui-ci est toujours en attente de sa date pour son examen.

12. Eaux usées

a) Réparations

Toutes les réparations sont en voie d'être complétées.

13. Loisirs

a) Assurances et mandat skate parc

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote de participer au projet subventionné pour la construction d'un skate parc de l'école secondaire de Saint-Paul.

b) Appel de projet URLS

Le dossier est toujours à l'étude pour la demande déposée d'aide financière pour un projet de 3,010. \$.

c) Entente Emplois Été Canada

Une entente doit être signée entre la municipalité et le Centre d'Emploi Canada pour le financement accordé pour une animatrice de terrain de jeux.

d) Terrain de jeux

Des balançoires neuves seront installées et une vérification des installations seront faites à la suite de la visite de la MMQ Assurances.

e) Patinoire

Le projet des travaux pour la réfection de la patinoire est commenté par monsieur Christian Nadeau et les estimations complémentaires sont attendues.

f) Formation de VTT au Camelot

Une formation pour la conduite des VTT se tiendra le dimanche, 05 juin 2022 au Camelot. À noter que le système de ventilation est maintenant installé.

g) Horaire du Camps de Jour

Le camps de jour se tiendra du 04 juillet au 12 août : de 9h00 à 16h00 avec un service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30.
Une formation est prévue pour les animatrices.

14. Plan d'action avenir et développement de la municipalité

a) Comité de Développement

La finalisation du diagnostic est en voie d'être complétée qui sera suivi d'un sondage. La prochaine réunion se tiendra le 18 mai 2022.

b) Guide du Citoyen

Le Guide du Citoyen qui sera pour tous les résidents et non pas seulement pour les nouveaux arrivants devrait être disponible avant la Fête des Patriotes (21 mai 2022).

c) Dépliant publicitaire pour la municipalité

Un croquis du dépliant de la municipalité qui sera inclus dans le Guide du Citoyen est en préparation.

15. Résolutions diverses

2022-05-03-09 CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE DE LA MRC DE MONTMAGNY

ATTENDU QUE la demande du Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny est de permettre l'installation d'un frigo partagé à l'extérieur du complexe dans lequel serait placé des mets préparés, des fruits et des légumes, de la boulange, etc. et lors des moissons, les surplus pourraient y être déposés.

ATTENDU QUE l'hiver, le frigo serait entreposé à l'intérieur du complexe.

ATTENDU QUE la responsabilité de la gestion, de l'entretien et la rotation de la nourriture serait sous la responsabilité du Centre d'Entraide Familiale de MRC de Montmagny.

ATTENDU QUE ce frigo serait ouvert à tous.

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser l'installation d'un frigo partagé à l'extérieur du Complexe. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

b) Offre de services avec Escouade Canine

Une entente d'une offre de services de l'Escouade Canine MRC 2017 a été déposée. Il a été proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'accepter cette offre de services animaliers. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

c) Renouvellement de la carte de la Chambre de commerce de la MRC de Montmagny

Il a été proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé de monsieur Christian Nadeau et résolu de renouveler la carte de la Chambre de commerce de la MRC de Montmagny. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

16. Varia ouvert

a) Tournoi de golf annuel 2022 de la Chambre de commerce de la MRC de Montmagny

Personne n'est disponible pour participer au Tournoi de golf annuel 2002 de la Chambre de commerce de la MRC de Montmagny.

17. Période de questions

Des questions sont adressées et concernent :

-Ponceau du 5^{ème} Rang;

-Ménage autour des maisons;

-Intervention demandée qui doit se faire par écrit;

Trous 3^{ème} Rang;

Travers du 5 et du 6, à côté de la ferme à Ludger, ponceau percé;

Pluvial 5^{ème} Avenue;

Frais d'avocat du litige des eaux usées (depuis 2014) : une visite des juges aura lieu sur le terrain et un jugement sera rendu par la suite;

Calcium liquide/flocons : à faire en juin/juillet;

Ponceau 4^{ème} Avenue à l'est;

Vitesse dans le village : installations de dos d'âne;

Garde-fou dans le 6^{ème} Rang : rampes rouillées (responsabilité du ministère);

2022-05-03-10 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de lever l'assemblée à 21h19.

Adopté à l'unanimité par les conseillers présents.



Alain Talbot, Maire

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sein de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 03 mai 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 07 juin 2022.